
BARCELONE – GAC : Accès des OIG aux mécanismes de protection des droits curatifs

Samedi 20 octobre 2018 – 15h15 à 15h45 CEST

ICANN63 | Barcelone, Espagne

MANAL ISMAIL :

S'il vous plaît, prenez place.

Nous allons donc reprendre nos activités. Bonjour encore à tous. C'est notre troisième séance sur l'accès des OIG/OING aux mécanismes de protection de droits curatifs qui va durer une demi-heure.

Comme vous le savez ou pas, les mécanismes de protection de droits curatifs et le groupe de travail PDP qui se charge de cette question a fini son travail et a présenté son rapport à la GNSO. Les recommandations finales ne sont pas en ligne avec l'avis du GAC.

Nous allons nous pencher sur ce rapport pendant les différentes séances et nos différentes réunions. Nous allons nous réunir demain avec la GNSO. Nous allons nous réunir avec le Conseil d'Administration également mardi. Nous lui avons signalé cette question, nous en reparlerons avec le Conseil d'Administration pour que nous soyons tous sur la même longueur d'onde et pour que ce soit clair pour eux ce que nous attendons par rapport à cette question.

Je vais passer la parole à Tom qui va nous donner un aperçu de ce dossier.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

TOM DALE :

Merci Manal. Pour ce qui est de ce dossier en particulier, c'est une question de longue date pour le GAC ainsi que pour l'ICANN car il remonte à il y a assez longtemps. Nous avons des membres de longue date ici au GAC qui devront être patients pendant que j'explique un certain nombre de choses pour les nouveaux membres avant de passer au détail un peu plus technique.

Il s'agit d'un rapport d'un groupe de travail PDP, c'est-à-dire un processus d'élaboration de politiques et ce PDP en particulier se consacre aux mécanismes de protection de droits curatifs, des droits curatifs par opposition à des droits préventifs. L'OCDE par exemple ou l'OMPI, pour n'en citer que deux des organisations, ont demandé à pouvoir bénéficier de droits curatifs en cas d'atteinte à leurs droits dans le système de noms de domaine.

Dans les documents que je vous ai distribués, je vous donne un aperçu de ce qui s'est passé avec ce dossier. Il a été abordé lors de notre dernière réunion à Panama. Le Conseil d'Administration s'est penché sur cette question. Nous avons abordé également ce dossier dans plusieurs de nos communiqués car comme je vous l'ai dit, il s'agit d'un dossier qui traîne depuis longtemps.

Le GAC avait décidé dans sa réunion de Panama de dire au Conseil d'Administration de maintenir les protections temporaires des acronymes des OIG et c'est un avis du GAC qui dure depuis longtemps.

Ensuite, nous avons conseillé au Conseil d'Administration de travailler avec la GNSO pour compléter ce PDP sur les droits existants curatifs de protection pour les OIG/OING, les acronymes des OIG/OING, ce qui

inclut un petit groupe également et finalement, continuer à travailler avec le GAC pour pouvoir finaliser ce PDP et trouver une solution définitive pour la protection des OIG/OING.

Et finalement, tout cela figure dans l'avis du GAC au Conseil d'Administration lors de la réunion de Panama.

Qu'est-ce qu'il s'est passé dernièrement ? On sait depuis déjà assez longtemps que ce rapport allait parvenir à des conclusions qui en quelque sorte ne sont pas en ligne avec l'avis communiqué par le GAC lors de différentes réunions. Il y a différentes opinions. Le conseil de la GNSO, qui est l'organe de gouvernance pour le travail de la GNSO, y compris des conclusions des groupes de travail PDP, le conseil de la GNSO aura une réunion mercredi prochain et va considérer une motion pour approuver les recommandations du groupe de travail PDP. Que je sache, il n'y a pas eu d'échange de points de vue entre la GNSO et le GAC depuis la réunion de Panama.

Et voilà, donc, les faits aujourd'hui. Si vous voulez davantage de détails, je suis à votre disposition.

MANAL ISMAIL :

Merci Tom.

John, OCDE, s'il vous plaît.

JONATHAN PASSARO :

Tout d'abord, je tiens à remercier vous tous de vous être impliqués pendant aussi longtemps dans cette question, sur ce dossier. Depuis

la coalition des OIG, nous essayons d'entendre, de trouver une solution.

Pour vous donner un peu plus de contexte par rapport à ce dossier, la GNSO a voté par rapport à cette question parce qu'en général, les OIG/OING ont un certain nombre d'immunités de par leur statut vis-à-vis des cours nationales. Et nous avons donc un conflit par rapport à ces droits curatifs et aux immunités dont bénéficient la plupart des OIG/OING.

Les OIG/OING sont créées de par des traités internationaux et ont des spécificités. Le cadre légal dans lequel elles opèrent est très spécifique. Il s'agit d'un cas très particulier en ce qui concerne l'élaboration du PDP. Les OIG ont essayé d'éduquer les personnes qui se trouvent dans le groupe de travail par rapport aux spécificités de nos organisations, à savoir notre statut légal qui est incompatible avec certaines dispositions de contrat concernant les OIG/OING.

Le groupe de travail a choisi donc d'ignorer un certain nombre de commentaires que nous avons fait parvenir au groupe. L'OIG a participé au travail de ce groupe et nous avons agi avec le NGBC également pour essayer de trouver une solution qui puisse être viable, aussi pour la GNSO que pour le GAC.

Nous avons donc constitué un groupe mais les résultats n'ont pas été les résultats attendus. Le conseil de la GNSO est sur le point d'accepter une conclusion du groupe de travail qui va à l'encontre de ce que nous conseillons depuis longtemps. Et ce rapport final du groupe n'est pas soutenu par son président. Mais les OIG se tiennent

prêtes à travailler avec la GNSO et se tiennent prêtes à travailler avec le GAC pour trouver une solution. Nous lançons un appel aux membres de la GNSO à travailler avec nous pour essayer de trouver une solution qui puisse être compatible avec notre rôle et qui soit en ligne avec l’avis du GAC de toutes ces dernières années.

Merci beaucoup.

MANAL ISMAIL :

Merci John. Est-ce qu’il y a d’autres commentaires par rapport à cette question ? La Suisse s’il vous plaît et ensuite, l’OMPI.

SUISSE :

Jorge Cancio, représentant de la Suisse.

J’aimerais soutenir ce que John Passaro de l’OCDE vient de dire.

J’aimerais attirer votre attention également sur le fait qu’au cours des dernières années, nous avons eu un processus entre la GNSO et le GAC pour essayer de trouver des meilleurs moyens de se comprendre. C’est ce que l’on a appelé groupe de consultation GAC-GNSO, qui a travaillé sur des recommandations en 2016 et en 2017. L’une des recommandations de ce groupe, qui a d’ailleurs été acceptée par la GNSO et par le GAC, c’est qu’il y a une procédure de consultation entre le GAC et le conseil de la GNSO lorsqu’on est conscient du fait qu’une recommandation issue d’un groupe de travail PDP va entrer en conflit avec un avis du GAC. Plus spécifiquement, ce groupe de consultation GAC-GNSO a bien précisé dans ses recommandations qu’il fallait

encourager le GAC et le conseil de la GNSO d'entamer un dialogue, que ce soit par le biais des mécanismes traditionnels ou par d'autres mécanismes ou à travers des réunions avec l'équipe dirigeante du GAC ou de manière ad hoc, donc qu'il y ait un dialogue d'établi lorsque les recommandations des groupes de travail PDP ne sont pas en ligne avec l'avis fourni par le GAC. Je pense qu'il est tout à fait clair que dans le cas qui nous occupe, il faut mettre en place ce type de discussions.

En octobre 2017, ces recommandations ont été distribuées parmi les membres du GAC et il est précisément dit qu'on encourage donc la GNSO et le GAC d'arriver à une convergence de point de vue avant que l'on arrive à l'instance d'approbation des conclusions d'un groupe de travail PDP par le conseil de la GNSO. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Nous avons une recommandation très spécifique par rapport à la manière dont nous pouvons améliorer la coopération entre la GNSO et le GAC. Dans le cas qui nous occupe, on voit la nécessité d'une telle collaboration. Et je suis très surpris de voir que cette décision d'adopter le PDP de la GNSO se trouve devant le conseil de la GNSO la semaine prochaine sans – et je répète sans – avoir eu de discussion avec le GAC à travers ce mécanisme que l'on veut établir pour essayer de trouver une convergence de points de vue. Donc j'encourage l'équipe dirigeante du GAC à contacter la GNSO pour éviter ce qui semblerait être une situation vraiment très peu satisfaisante, à savoir que la GNSO adopte des recommandations sachant qu'elles ne sont pas en ligne avec l'avis du GAC.

Merci beaucoup de m'avoir écouté.

MANAL ISMAIL :

Merci Jorge.

Et avant de donner la parole à l'OMPI, permettez-moi de vous assurer que nous avons déjà évoqué cette question et la question des recommandations du groupe de travail de consultations GNSO au GAC avec l'équipe dirigeante de la GNSO et ceci, avant notre réunion d'aujourd'hui. Or, c'est très utile que vous évoquiez à nouveau cette question, que vous attiriez notre attention par rapport à cela.

L'OMPI s'il vous plaît.

OMPI :

Merci beaucoup. Brian Beckham de l'OMPI.

Je soutiens les commentaires de mes collègues de l'OCDE et de la Suisse.

Je veux vous rappeler que l'avis du GAC d'Hyderabad parlait d'un mécanisme séparé, notamment un mécanisme qui puisse permettre aux OIG d'avoir un mécanisme de recours spécifique. Les OIG ont une mission de service public et cela dans le contexte du DNS qui doit être pris en compte.

Nous essayons de trouver un compromis entre les différentes parties et je veux vous rappeler que les statuts constitutifs de l'ICANN rappellent que les PDP doivent tenir compte de l'intérêt public.

En ce qui concerne l'ouverture, la transparence et l'inclusion, je tiens à répéter l'importance de ces critères dans les principes opérationnels de la GNSO. Ces questions n'ont pas été suffisamment prises en compte dans le processus suivi par le groupe de travail du PDP de la GNSO. Et nous sommes prêts à trouver une solution qui puisse satisfaire à tous.

MANAL ISMAIL : La France s'il vous plaît.

FRANCE : Merci beaucoup. J'aimerais tout d'abord remercier John de l'OCDE et Brian de l'OMPI pour le travail qu'ils font au nom de la coalition des OIG pour éviter la mauvaise utilisation de leurs acronymes dans le DNS. Je tiens à exprimer le soutien complet du gouvernement français par rapport à ce que vous faites. Comme cela a été dit par d'autres orateurs avant moi, nous sommes dans une situation où le premier résultat de la GNSO est décevant et je pense que c'est à l'équipe de dirigeants du GAC d'approfondir ces discussions pour essayer de trouver une solution satisfaisante par rapport à ce dossier qui dure depuis longtemps. Nous devons donc faire avancer les choses. Merci.

MANAL ISMAIL : Merci la France.

Y a-t-il d'autres réactions ? Le Portugal s'il vous plaît, Ana.

PORTUGAL : Ana Neves, représentante du Portugal.

J'aimerais dire que nous soutenons ce que la France vient de dire. Je pense qu'il est incroyable que nous soyons encore en train de discuter de cette question alors qu'il est tout à fait évident que ces acronymes doivent être protégés. Voilà.

MANAL ISMAIL : Merci le Portugal.

Est-ce qu'il y a d'autres réactions ?

Comme je vous l'ai dit, nous allons nous réunir avec la GNSO demain, nous allons nous réunir avec le Conseil mardi et ces deux réunions auront lieu avant la réunion du conseil de la GNSO où une décision doit être prise. Donc ce serait utile de pouvoir évoquer à nouveau toutes ces questions devant le Conseil d'Administration et devant la GNSO. Nous aurons une séance de préparation pour notre réunion avec le Conseil d'Administration et à ce moment-là, nous pourrions rentrer dans le détail de ce que nous allons vouloir dire au Conseil.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, nous pouvons conclure ici cette séance. Nous avons une dizaine de minutes avant qu'un membre de l'équipe NomCom vienne nous donner un aperçu de la révision du NomCom. Nous avons donc neuf minutes pour étirer un petit peu les jambes et nous retrouver dans neuf minutes ici dans cette salle. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]